|  |  |
| --- | --- |
| Association des Jardins Familiaux  de la VILLE de RENNES  *Association régie par la loi du 1er juillet 1901*  *Siège social* : **6, rue Arthur Fontaine** 35000 RENNES | Rennes, le …..………….. |
|  |  |
| **🕾**  02 99 79 12 57  Permanences :  **Mardi, mercredi, jeudi**  14 h 00 - 17 h 00 |  |
| Mail : [jardinsfamiliaux.rennes@orange.fr](mailto:jardinsfamiliaux.rennes@orange.fr)  <http://www.association-jardins-familiaux-rennes.fr> |  |

Ref courrier RAR : VL/GR 2018-xx

Secteur :……………… Jardin n° : …..

Objet : **Exclusions** **jardins**

Madame, Monsieur,

Lors de la convocation du jour mois année, vous avez pu échanger avec les membres du bureau de l’association sur les éléments non conformes présents dans vos jardins. Le Président vous a rappelé l’importance de respecter le règlement intérieur.

Par le courrier du jour mois année, nous vous avons accordé un délai jusqu’au jour mois année, pour vous permettre de mettre votre jardin en conformité. A l’issue de ce délai, les membres du comité de secteur ont effectué une nouvelle visite de contrôle dont vous trouverez en annexe les constats par photographie et/ou relevé.

Sur ces bases le bureau réuni le jour mois année a décidé de vous exclure et de vous retirer votre jardin.

Il vous est demandé de libérer votre jardin à l’échéance du semestre en cours soit au 30 juin/31 décembre année.

Nous vous demandons de reprendre contact au plus vite avec les responsables du comité de secteur pour procéder à la restitution de votre jardin (état des lieux, restitution des clefs et remboursement de caution).

Conformément au règlement, votre dossier sera adressé aux services de la Ville de Rennes qui se chargeront des éventuelles suites judiciaires dont vous aurez à supporter tous les frais.

Recevez, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

**Le Président de l’Association,**

**Vincent LOUVEAU**

Annexe 1 : les constats des membres (photos ou relevé)